Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261008-DEL2026-10A-01-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 2 octobre 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

Date d'affichage de la liste des délibérations : 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES, en séance extraordinaire.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEBLOND Christine – VANDEN AWEELE Guy – LECOEUR Maurice – GRINCOURT Vincent - LETOURNEUR Magaly - FENOUILLIERE Claire – YBERT Valéry - PICQUENOT Sonia - MARGUERIE Guillaume.

Absents excusés :
ASSELINE Charline a donné procuration de vote à VANDEN AWEELE Guy.
GIAVARINI Amandine a donné procuration de vote à GIAVARINI Pascal.
THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

Absente : BARRO Sylvie.

Secrétaire de séance :
LEBLOND Christine.

1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.1 – Marchés Publics

Choix de l'Architecte pour la maîtrise d'œuvre pour la création de la nouvelle mairie, la réhabilitation de la salle polyvalente du bourg et l'aménagement des espaces extérieurs
- DEL2026-10A-01

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux Travaux, M. Pascal GIAVARINI.

Il informe les conseillers que 5 candidats ont été auditionnés les 29 et 30 septembre derniers en présence de l'urbaniste-concepteur/AMO et des membres de la commission Marchés Publics.

Il présente aux conseillers l'analyse des offres rédigée par l'urbaniste-concepteur/AMO.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation de l'adjoint au maire,

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20261008-DEL2026-10A-01-DE
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **Article 1er :** de retenir la candidature de LAMARE PINON ARCHITECTURE de Coutances comme architecte pour la maîtrise d'œuvre pour la création de la nouvelle mairie, la réhabilitation de la salle polyvalente du bourg et l'aménagement des espaces extérieurs pour un montant d'honoraires de 121 500,00 € HT ;

- **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à notifier le marché au candidat retenu et à signer l'ensemble des pièces administratives lié à ce dossier ;

- **Article 3 :** que les crédits seront inscrits au budget communal à l'opération n°235 (article 231).

Adopté à la majorité
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 8 octobre 2026

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND

Le Maire,
Christophe GILLES